



Municipalité
Issoudun

Compte rendu

Rencontre du Comité de liaison de la municipalité d'Issoudun

Complexe iSoud1 Gravité Actions Sports

26 mai 2020 – 19h00

Membres présents :

Mme Annie Thériault, mairesse d'Issoudun

M. Hubert Rousseau, propriétaire Complexe iSoud1 Actions Sports

M. Alain Garnier, résident

Mme Nadège Labrecque, résidente

M. Jean-François Messier, conseiller, Municipalité d'Issoudun

Mme Marie-Noëlle Bélanger, résidente

M. Jean-François Marcoux, résident

M. Mathieu Forget, animateur

M. Mathieu Roy, directeur général, Municipalité d'Issoudun (secrétaire)

Membre absent :

M. Pierre Bilodeau, résident

Annie Thériault : Je souhaite la bienvenue à tous et demande à interchanger le point 2 et 3 de l'ordre du jour pour la séance.

Hubert Rousseau: demande à ajouter un point à divers pour parler de la nouvelle rue. Ça sera en point après la rencontre avec les membres du conseil puisque ça ne concerne pas les membres du comité de liaison.

Mathieu Forget : demande aux personnes présentes si des gens parmi nous ont voyagé dans les 14 derniers jours, si l'un d'entre nous ou si un membre de notre famille démontre des symptômes de la COVID-19. Tous les membres répondent par la négative et tous se sont désinfectés en entrant dans la salle. Depuis le 19 mai 2020, les parcs de motocross peuvent opérer de façon légale (décret 530-2020). Bien que dans le point de presse, il y ait eu une liste de sports ne faisant pas mention du motocross, le 24 mai 2020, le MTQ a confirmé que les motocross et VTT faisaient parti des sports pouvant opérer. Ainsi, il est permis au site d'opérer depuis le 19 mai 2020.

Nadège Labrecque : on en entend depuis fin avril 2020.

Début d'argumentation entre Hubert et Nadège concernant le nombre d'utilisateurs de la piste pendant cette période (fin avril à 19 mai), Nadège parle de plus de 10 (des dizaines et des dizaines), Hubert signale au maximum sept (7) personnes de sa famille. Utilisation à des fins récréatives privées.

Mathieu Forget : Entre le 19 avril et le 25 mai il y a eu un flou. Il dit s'être informé auprès de la SQ et semblerait qu'il y avait tolérance jusqu'à environ 10 personnes. Par la suite, il présente le document de [contrôle des infections](#) préparés par SNC-Lavalin en détails (voir document joint).

Nadège Labrecque : Demande si c'est possible d'avoir la référence légale du gouvernement qui permet vraiment d'avoir autant de personnes (70 personnes) sur le site en même temps.

Mathieu Forget : il n'y a rien dans le décret qui mentionne le nombre minimum ou maximum de personnes autorisés en même temps. L'important c'est le respect des mesures sanitaires exigées par le gouvernement. Il explique que l'avancement des dossiers auprès du gouvernement est variable en fonction de nombreuses variables. Il confirme qu'après une vérification complète de tous les décrets gouvernementaux, il n'y aucune norme légale qui détermine le nombre de personnes. On parle plutôt d'un nombre de pieds carrés et d'une capacité d'accueil calculée en fonction du site et des normes à respecter inscrites dans les décrets.

Alain Garnier : demande s'il y aura désinfection des unités sanitaires après chaque utilisation.

Mathieu Forget : signale que la CNESST demande que ce soit fait aux quatre (4) heures ou au besoin et ça sera fait dans ce sens.

Nadège Labrecque : trouve cela dommage que l'on présente un plan sanitaire mais sans preuve de l'autorisation gouvernementale. Partage son expérience vécue avec son entreprise (écurie) et les démarches entreprises par la fédération qui la représente tout en indiquant qu'ils ne peuvent encore rien faire de permis par le gouvernement (juridiction fédérale pour les chevaux et juridiction provinciale pour les motocross) et que ça devrait être la même chose pour eux.

Mathieu Forget : présente son document qui est approuvé par la sous-ministre et le ministère de la sécurité publique. Il parle que ce qui a été difficile pour les parcs et la fédération c'est qu'ils ont su rétroactivement (avis du MTQ du 24 mai 2020 contrairement au 19 mai 2020). Cela donnait peu de temps pour se préparer.

Hubert Rousseau : il ajoute que cela fait déjà un mois que la fédération prépare le plan avec SNC Lavalin parce qu'il ne voulait pas passer à côté. Ils ont déployé des ressources humaines et financières, notamment en lobbying pour arriver à des résultats concrets plus rapidement auprès du gouvernement.

Nadège Labrecque : se plaint que samedi à 21h10 il y avait encore des motocross.

Hubert Rousseau : confirme qu'il a dormi sur le site ce samedi-là et qu'il n'y avait aucun motocross à cette heure-là. S'il y avait quelque chose c'est son tracteur pour entretenir la piste.

Nadège Labrecque : confirme que ce n'était pas un tracteur, elle sait faire la différence entre un tracteur et un motocross et qu'elle voyait des lumières qui n'étaient pas enlignées comme un tracteur.

Hubert Rousseau : montre le motocross électrique qu'il a apporté dans la salle et indique que les motocross ne sont pas dotés de lumières et qu'ils ne peuvent en faire le soir ou à la tombée de la nuit et donc que ce n'était pas de motocross sur la piste.

Mathieu Forget : confirme que dans une semaine il va y avoir une formation pour tous les gestionnaires de sites et après il va y avoir une formation sur site pour chaque emplacement.

Nadège Labrecque : questionne M. Forget si le document est préparé par SNC LAVALIN et s'il travaille pour eux.

Mathieu Forget : confirme qu'il travaille pour cette firme. Demande si ça dérange certaines personnes. Personne ne se prononce à cet effet.

Jean-François Messier : demande si après les activités sur le site, il y a fermeture de la barrière?

Hubert Rousseau: oui il fermait à chaque fois et de là l'idée de parler de la nouvelle rue. Il demande de mettre des blocs de béton pour empêcher le nouvel accès afin d'assurer encore le contrôle au site.

Annie Thériault confirme que la Municipalité va aller de l'avant avec sa requête puisque cela a été discuté avec le Conseil la veille et ils étaient unanimement favorables.

Jean-François Messier :demande combien on attend de personnes en fin de semaine?

Hubert : 75 coureurs avec un accompagnateur, donc 150 personnes.

Jean-François Messier : demande s'il y aura des visiteurs? S'ils pourront utiliser les estrades?

Hubert Rousseau: Non les estrades sont barricadées.

Mathieu Forget : confirme que les gens ne peuvent s'attrouper le long de la piste.

Alain Garnier : demande si les 75 personnes vont être en même temps sur la piste ou le site?

Hubert Rousseau : non, selon les distances choisies et la longueur de la piste, on parle de maximum 40 personnes en même temps qui font dumotocross. Mais on peut aussi procéder par vague d'environ 25 utilisateurs. Il parle de son expérience avec les experts en mesure sanitaire chez SNC Lavalin et il signale que c'était très difficile et exigeant, il y avait beaucoup de concessions à faire. Mais c'étaient les étapes à suivre pour pouvoir ouvrir et aller de l'avant.

Mathieu Forget : sa conjointe travaille dans une école et il confirme qu'il y a déjà eu une inspection de la CNESST et c'est chose qui n'avait jamais été fait en 20 ans. Il voit une évidence que la grande

majorité des établissements et sites auront une inspection de la CNESST. Ainsi, c'est de la responsabilité des gestionnaires de s'assurer du contrôle car les amendes sont salées.

Jean-François Messier : oui on parle de 15 000\$ pour les personnes morales.

Mathieu Forget : Le fait d'ouvrir n'est pas qu'un seul privilège, c'est une prise de responsabilité pour les risques encourus aux activités.

Jean-François Messier : fait le parallèle avec la possible ouverture du camp de jour de la Municipalité, les responsabilités et ce qui est possible d'être fait.

Mathieu Forget : Le grand changement : le fait de gérer l'ouverture et les risques est propre à chaque institution et établissement. On passe maintenant au point suivant : suivi des travaux.

Hubert Rousseau : le matériel provient principalement du port de Québec et un peu de Sainte-Foy. Au total, c'est 42 000 tonnes qui ont été acheminées sur le site en 2019. Pour compléter les murs, n'aura pas assez de 8000 tonnes résiduels. Alors il y a eu une nouvelle demande de 10 000 tonnes, ce qui a été permis. De plus, M. Rousseau dit être accommodant et accepter du stock (souches et surplus des rues) pour ajouter sur le site pour les murs. Il parle qu'il a remis beaucoup de gravier dans le chemin d'accès (5000\$) pour accéder à la section nord-ouest qu'il n'était pas capable d'accéder en 2019 à cause du maïs semé dans le champ, ce qui explique en partie pourquoi le mur n'a pas été complété à cet endroit. Donc en 2020, on finalise les murs et on continue à les monter. En 2021 ça va être l'embellissement avec le végétal. Si possible à la fin 2020, mais il croit plus en 2021.

Mathieu Forget : il demande la hauteur prévue des murs dans cette section. À sa mémoire c'était 20 pieds.

Hubert Rousseau: c'est 5 mètres (16,4 pieds).

Mathieu Forget : avec le matériel supplémentaire, serais-tu capable de dire à quel hauteur ton mur sera élevé, 5 mètres ou plus?

Hubert Rousseau : Je crois que je serais capable de m'approcher du 6 mètres, sans m'y engager.

Alain Garnier : demande si tous les murs sont montés à 5 mètres?

Hubert Rousseau: pour l'instant il y a encore un trou dans le mur. Le trou n'a pas pu être complété l'an dernier (2019) car il n'était pas capable d'y accéder et l'agriculteur avait semé à cet endroit.

Nadège Labrecque: demande si les sauts ont été montés car elle a l'impression que la butte a été monté, c'est plus bruyant.

Hubert Rousseau: la butte n'a pas été modifiée, mais l'approche à la butte n'est pas la même et nécessite plus d'accélération et il n'y a pas encore de mur intérieur chose qui sera fait pour éviter cela. Il dit qu'il va rectifier le tir à cet endroit. Cela fera partie des ajustements qui seront faits dans les années qui vont suivre.

Alain Garnier : donc on devrait voir une différence d'ici la fin de l'été?

Hubert Rousseau : assurément!

Jean-François Marcoux : la piste une fois qu'elle est faite, est-elle modifiable (trajet) et si oui à quel rythme?

Hubert Rousseau: il peut y avoir de petits ajustements dans le cas d'accidents, car les accidents peuvent être causés par l'aménagement des pistes. Ainsi des rectifications sont nécessaires à ces moments, mais ça reste léger.

Mathieu Forget : si on évalue que la nouvelle approche de la butte problématique a intensifié le problème, on peut s'attendre à ce qu'il y ait des correctifs?

Hubert Rousseau: oui sans faute, notamment par les murs intérieurs.

Mathieu Forget : donc c'est ce qui conclurait les travaux. Passons aux points des événements.

Hubert Rousseau : une demande a été faite à la Municipalité pour changer la durée de l'événement d'envergure (il n'y en aurait qu'un au lieu de deux) qui aurait 3 jours consécutifs au lieu de 2 jours lors de la fin de semaine de la fête du travail en début septembre.

Mathieu Forget : je crois qu'on doit séquencer les questions. La municipalité est-elle ouverte à modifier le règlement si la demande est déposée et les autorisations gouvernementales reçues.

Annie Thériault: oui nous sommes prêts à en débattre avec le conseil et voir quelle démarche est la plus appropriée dans cette situation de pandémie extraordinaire.

Nadège Labrecque: demande à ce que ça ne soit pas juste le comité de liaison à choisir.

Mathieu Roy: il existe un processus pour les modifications de règlements d'urbanisme dans la situation d'état d'urgence sanitaire en cours. Au lieu de consultation publique sur place, il y a consultation écrite pendant un délai, ça peut être une option.

Hubert Rousseau: mais il faut comprendre que c'est une situation hors de mon contrôle du pourquoi nous n'avons pas pu respecter le délai prescrit au règlement en vigueur.

Annie Thériault : effectivement, il faut prévoir une certaine tolérance à la situation qui est hors de contrôle de tous du comité. Une réunion était prévue en mars pour en discuter et on a dû l'annuler.

Hubert Rousseau: mon plan pour l'évènement d'envergure est trois petites journées d'environ 300 personnes sur le site au lieu de 1000 personnes comme dans la précédente édition, ce qui en résulterait avec moins de participants au total.

Alain Garnier : on parle de 300 motos par jour?

Hubert Rousseau: non environ 100 motos, le reste ce sont des accompagnateurs.

Mathieu Forget : en compétition, il peut y avoir deux mécanos par coureur : le pourquoi du nombre plus important qu'en période de pratique.

Nadège Labrecque: donc ça nous fait trois jours « scrapés » dans un long week-end.

Hubert Rousseau : oui, je sais, mais j'ai droit selon le règlement en vigueur à 2 fois 2 jours, mais je souhaiterais une fois 3 jours ce qui ferait une journée de moins.

Nadège Labrecque: mais là on parle de 1000 personnes qui peuvent arriver de Montréal, de Laval, bref de zone hautement à risque, qui vont venir mettre de l'essence, passer au métro et faire plein d'activités dans notre milieu de vie.

Mathieu Forget : on comprend cela, mais sérieusement et légalement, ce n'est pas à nous de juger le risque associé à cette situation, c'est au ministère de la santé publique. Si la tenue de l'évènement est autorisée, il va avoir jugé que le risque est acceptable. C'est leur domaine et leur profession, donc de leur juridiction de juger cela.

Annie Thériault: tiens à préciser qu'actuellement, il n'est pas interdit aux gens de Montréal de faire du tourisme. Ils sont déjà partout en Charlevoix et autres régions.

Hubert Rousseau: si j'ai l'autorisation de la santé publique, je vais le soumettre à la Municipalité et au comité et vous pourrez juger si les professionnels de la santé publique se sont trompés, je vais être à l'écoute.

Mathieu Forget : ça sera à la Municipalité de simplement s'assurer que légalement elle fait la démarche convenablement pour la tenue ou non de l'évènement. Peu importe la situation, il faut s'assurer que la Municipalité ne fera pas la démarche en catimini et de s'assurer de tâter le pouls des citoyens. Pareillement pour le promoteur et ses publications.

Alain Garnier : mais j'en comprends que le document a été déposé par M. Rousseau en mars et légalement les dates étaient correctes pour lui.

Annie Thériault : oui toutefois, c'est la publication aux citoyens qui n'a pas pu avoir lieu dans les délais prescrits au règlement (publication dans le journal d'avril ou mai) à cause du contexte. Or, on s'assurera que légalement, on est correct dans la démarche.

Mathieu Forget : point 5, modifications au règlement pour les heures d'opération.

Hubert Rousseau : la première modification souhaitée est d'ouvrir le site une heure plutôt, soit à 10h au lieu 11h afin de minimiser les contacts et le nombres de personnes présentes en même temps sur le site. On parle ici de faire deux blocs de 3 heures : le premier bloc de 10h à 13h ça serait les jeunes avec les petites motos et le bloc de 13h à 16h serait les adultes.

Mathieu Forget : demande ce qui est considéré comme des jeunes?

Hubert : 6 à 14 ans à peu près.

Jean-François Marcoux : c'est quoi les heures actuellement?

Hubert Rousseau: de 11h à 16h.

Jean-François Marcoux : et tu finis à quelle heure? Comment vas-tu faire les changements entre les deux blocs?

Hubert Rousseau : nous allons finir à la même heure et le changement se fera dans le temps des blocs de 3 heures. Je veux être comme les autres sites, pour les heures. Je souhaite vraiment que ça soit respecté, car souvent lors d'accident, il y a la police sur place. Ainsi, nous allons souvent être vérifié pour le respect des consignes sanitaires.

Mathieu Forget : est-ce possible pour la Municipalité de procéder légalement à des heures modifiées juste pour 2020?

Annie Thériault et Jean-François Messier : oui c'est possible.

Nadège Labrecque: mais on se doit tout de même de consulter la population pour savoir si c'est acceptable.

Alain Garnier : là ça fait 2 ans que l'étude est faite et on a encore une année à attendre avant la réalisation des murs.

Les membres du comité échangent sur le pourquoi les murs n'ont pu être complétés à ce jour, en grande partie dû au manque d'approvisionnement de matériel dans la première année mais également à la présence de semences dans les champs en 2019. La discussion se poursuit sur le sujet.

Hubert Rousseau : je vais poursuivre sur les demandes. Dû aux retombées économiques, on demande d'avoir le dimanche de plus par mois qui est habituellement fermé tel que prévu au règlement. Il serait nécessaire pour nous juste pour 2020. Chaque journée, il y a moins de monde, moins d'entrées d'argent (dû aux restrictions sanitaires) mais plus de dépenses car plus d'employés pour respecter les mesures sanitaires. On a perdu un gros mois, aucun revenu. Donc, le dimanche, ça permettrait de récupérer tous nos membres. Il ne faut pas oublier, on est contingentés, je ne pourrais pas revenir à la normale. Donc la demande de prolongation des heures d'ouverture est en raison de restrictions sanitaires et la demande d'ouvrir tous les dimanches est en raison des pertes économiques. De plus, je voulais demander le lundi férié, que à l'avenir, s'il y a une journée de pluie dans la fin de semaine, de pouvoir ouvrir le lundi. On garde le même nombre de journée dans la fin de semaine (2) sur trois. Cette demande pour 2020 peut être supprimée car c'était pour la fête de la reine qui est déjà passée. La demande sera réitérée en 2021.

Mathieu Forget : est-ce possible de garder deux dimanches de fermés ou d'ouvrir limité?

Hubert Rousseau : puisque d'ouvrir les dimanches seraient pour garder mon nombre de membres, je pourrais ouvrir limité pour les membres, mais je demande vraiment à ouvrir tous les dimanches, comme les autres sites de motocross de la province.

Nadège Labrecque: ce dimanche là est essentiel pour moi, c'est mon moment de repos.

Mathieu Forget : demande s'il moyen d'aider financièrement l'entreprise par la municipalité. Mais là la demande est pour les dimanches et cela doit être fait par modification de règlement. Ça sera à la Municipalité de décider.

Hubert Rousseau: le nerf de la guerre, c'est cette année. Je suis le seul dans la province à faire cela. Je peux faire ma part des choses, avec une ouverture pour membres seulement (40 maximum). On parle d'environ 20 membres qui sont indécis pour le renouvellement et qui attendent de savoir si ces journées seront accessibles ou non.

Nadège Labrecque : je suis complètement contre les demandes.

Jean-François Messier : il faut comprendre Nadège, le conseil n'est pas contre ou pour un « clan » ou l'autre. Ce n'est pas l'approche visée. Toutefois, je crois en la négociation. Je te demande, toi, dans les aménagements proposés ou dans ce qui a été discuté, il y a-t-il quelque chose que tu pourrais avancer pour alléger la situation problématique?

Nadège Labrecque: pour moi les dimanches c'est un non catégorique. Pour les heures, faudrait être certains qu'il n'y a aucun son dans la première heure.

Jean-François Marcoux : tu évalues à combien le nombre de personnes qui pourraient profiter des heures modifiées?

Hubert Rousseau : c'est dur à dire. Mais les heures, c'est une question sanitaire. Donc j'aurais de la difficulté de dire qu'on est contre la demande. Cela me permet uniquement d'avoir des blocs séparés pour les utilisateurs.

Nadège Labrecque: en étant certaine que ce sera moins bruyant de 10h à 13h puisque ce seront les jeunes avec de petites motocross, je suis correct pour 2020 seulement.

Hubert Rousseau: de toute façon la formule doit être testée aussi sur le site. Peut-être que la clientèle n'aimera pas cela. Le papa qui veut rouler avec son fils, ils devront attendre dans la période d'après-midi. S'il y a déconfinement au sens large, je m'assurerais de revenir dans mes heures normales, je ne profiterais pas de la situation. Et je vais informer la Municipalité de ce changement à ce moment.

Nadège Labrecque: donc est-ce que la Municipalité va prendre une décision sur cela?

Annie Thériault : on attendait de voir ce qu'il allait être dit ici. Mais il est certain que nous n'avons pas le choix de faire suite à la demande et de se prononcer. Le Conseil devra statuer tout en faisant la démarche légale appropriée qui s'appliquera selon le choix.

Mathieu Forget : J'aimerais entendre Marie Noëlle Bélanger pour avoir son avis sur le sujet.

Marie-Noëlle Bélanger : nous aussi on a une entreprise et ce n'est pas du tout la saison rêvée. Donc je crois que c'est normal de devoir être tolérant et compréhensif, mais en même temps ce n'est pas moi qui subi les contraintes de l'opération du motocross, donc je laisse soin au Conseil de faire ce choix.

Mathieu Forget : je crois que ce qui conclut la séance. Est-ce qu'il y en a parmi vous qui souhaitent ajouter des informations. Sur ce, je propose la fin de la rencontre à 20h52. Merci et bonne soirée à tous.

